



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal

**Cinquantième réunion
Université du Québec en Outaouais,
tenue le mercredi 16 avril 2008,
au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.**

Confirmé le 21 mai 2008

Procès-verbal de la cinquantième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 16 avril 2008 à 9 h 30, au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.

ASSEMBLÉE DU 16 AVRIL 2008

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Hurtubise, Denis Doyen des études	X	
Membres		
Briand, Louise Professeure, Sciences comptables	X	
Charbonneau, Alain Professeur, Informatique et ingénierie	X	
Gosselin, Éric Professeur, Relations industrielles	X	
Lemay, Sylvain Professeur, École multidisciplinaire de l'image	X	
Lussier, Madeleine Professeure, Sciences comptables	X	
Saint-Pierre, Chantal Professeure, Sciences infirmières		X
Sinclair, Francine Professeure, Sciences de l'éducation	X	
Bédard, René Chargé de cours, Sciences de l'éducation	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Études langagières		X
Observateurs		
Bondaz, Robert Registraire		X
Larouche, Hélène Directrice, Service de la bibliothèque		X
Chénier, Lucie Coordonnatrice, Décanat des études	X	
Secrétaire		
Régimbald, André Agent de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, M. Denis Hurtubise, Doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 35.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Mme Madeleine Lussier appuyée par Francine Sinclair les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Adoption du procès-verbal de la quarante-neuvième réunion de la SCÉ
3. Affaires découlant de la dernière réunion
4. Modification aux conditions d'admission des quatre majeures en sciences sociales
5. Modification des baccalauréats en sciences de l'éducation.
6. Dépôt de document : Régime des études de cycles supérieurs (éthique de la recherche)
7. Questions diverses
8. Prochaine réunion et levée de l'assemblée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-NEUVIÈME RÉUNION DE LA SCÉ

Sur proposition de monsieur René Bédard appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quarante-neuvième réunion de la SCÉ, sous réserve des modifications apportées en séance.

Ces modifications sont les suivantes :

1. Page 4 : suppression du «s» au mot «emploi».
2. Page 5 : la phrase suivante : «on demande également que des modifications soient adoptées à la résolution de l'Assemblée départementale....» doit plutôt se lire : «on demande également que l'Assemblée départementale **adopte une nouvelle résolution** afin que le projet soit conforme en tout point lors de son prochain passage à la Commission des études....».

Les propositions de modification sont acceptées à l'unanimité.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le président informe les membres que tant les modifications apportées au baccalauréat qu'à la maîtrise en sciences infirmières (ajout profil mémoire) ont été approuvées par la Commission des études.

4. MODIFICATION AUX CONDITONS D'ADMISSSION DES QUATRE MAJEURES EN SCIENCES SOCIALES

Le président soumet à la SCÉ le projet de modification aux conditions d'admission sur la base adulte des quatre majeures en sciences sociales (communication, histoire, science politique et sociologie). Les membres reçoivent Michel Fillion, directeur du module des sciences sociales, qui explique l'objectif de la modification proposée laquelle vise

essentiellement à lever certaines contraintes lors de l'analyse des dossiers des candidats adultes. Le libellé de ces conditions d'admission se lit actuellement comme suit :

«Avoir au moins vingt et un (21) ans, posséder des connaissances appropriées et avoir occupé pendant six mois un poste permettant l'acquisition d'une expérience qui favorise l'amorce d'une réflexion dans le domaine des sciences sociales.»

Ces contraintes sont les suivantes :

- a) Le module dispose présentement de trop peu d'information lorsqu'il s'agit d'analyser une demande d'admission sur la base adulte;
- b) Un candidat potentiel peut désirer étudier l'une des quatre majeures offertes sans nécessairement posséder de l'expérience de travail dans le domaine.

Le libellé actuel qui exige de tout candidat qu'il ait «occupé pendant six mois un poste» est plutôt difficile à déterminer dans le contexte des sciences sociales. On juge qu'il serait préférable de juger la détermination du candidat adulte potentiel par un document, telle une lettre de motivation.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de modifier le libellé des conditions d'admission de la base adulte qui se lirait comme suit :

«Être âgé d'au moins vingt et un (21) ans; posséder des connaissances appropriées et/ou une expérience jugée pertinente permettant l'amorce d'une réflexion dans le domaine des sciences sociales; manifester son intérêt pour des études en sciences sociales au moyen d'une lettre de motivation d'au moins 300 mots adressée à la direction du module des sciences sociales; se prêter, au besoin, à une entrevue avec la direction du module des sciences sociales.»

Après les précisions du directeur de module des sciences sociales, une discussion s'enclenche. Un membre demande comment le module juge habituellement les «six mois d'expérience de travail». À cette question, le directeur répond que le module en est arrivé à faire une «gymnastique intellectuelle» pour considérer comment l'expérience de travail du candidat satisfait les conditions d'admission, surtout de quelle façon cette expérience s'articule à l'intérieur de la discipline des sciences sociales. Ces difficultés expliquent la proposition de modification. Il ajoute toutefois que la lettre de motivation et l'entrevue montrent souvent clairement le potentiel du candidat.

Le président remercie le directeur de module de s'être présenté lequel se retire.

Des membres s'interrogent sur la possibilité pour un candidat adulte, si un tel libellé était accepté, d'éviter l'institution collégiale, surtout dans le cas de l'absence d'une expérience de travail dûment prouvée. En ce qui concerne la modification proposée, les membres ne sont pas convaincus de la pertinence de supprimer l'exigence de l'expérience de travail.

Puisqu'aucun consensus, après débat et discussion, n'a pu être dégagé quant à la modification proposée, le doyen des études suggère les démarches suivantes :

1. Voir ce qui se fait ailleurs en ce qui a trait à l'admission sur la base adulte;
2. Il est suggéré que la Sous-commission des études se penche éventuellement sur les conditions d'admission sur la base adulte au premier cycle;
3. Suite aux discussions concernant les conditions d'admission sur la base adulte au premier cycle, la Sous-commission des études pourra se pencher à nouveau sur la modification proposée par le module des sciences sociales.

5. MODIFICATION DES BACCALaurÉATS EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Le président soumet à la SCÉ le projet de modification du programme du Baccalauréat en adaptation scolaire – profil primaire (7180), du Baccalauréat en enseignement secondaire (7950) et du Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement au primaire (7991). Invitée par le président à donner des précisions sur le projet, la directrice du module de l'éducation, madame Catherine Lanaris, explique que la modification proposée vise le retrait de certains cours optionnels pour permettre

d'ajouter d'autres activités qui vont contribuer davantage au développement des compétences professionnelles des étudiants.

Les cours optionnels ajoutés touchent la gestion de classe et l'efficacité professionnelle ainsi que la motivation et la réussite scolaire. Après les explications fournies en séance par la directrice du module, les membres conviennent de recevoir favorablement le projet de modification proposée.

On suggère toutefois de corriger une coquille dans la grille des modifications apportées à un programme agréé qui doit être expédiée ultérieurement au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement, laquelle porte sur le programme de Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (7991).

Sur proposition de madame Madeleine Lussier appuyé par monsieur Alain Charbonneau, il est résolu de mandater le Doyen des études afin de donner un avis favorable à la Commission des études concernant le projet de modification du Baccalauréat en adaptation scolaire – profil primaire (7180), du Baccalauréat en enseignement secondaire (7950) et du Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement au primaire (7991) sous réserve des modifications adoptées en séance.

6. DÉPÔT DE DOCUMENT : RÉGIME DES ÉTUDES DE CYCLES SUPÉRIEURS (ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE)

Le président dépose pour information la modification au Régime des études de cycles supérieurs adoptée par la Commission des études et par le Conseil d'administration concernant l'encadrement de l'éthique de la recherche avec les êtres humains. Après les explications du président, une discussion s'enclenche sur les modifications proposées, en particulier sur l'article 5.8 (h) de la section II du chapitre cinquième lequel se lit comme suit :

Et de veiller à ce que l'étudiant se conforme à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains avant le début et pendant toute la durée des activités de recherche.

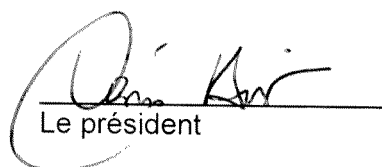
La discussion porte sur le degré de responsabilité qui incombe au directeur de recherche quant au respect de cet article. Après débat et discussion, les membres suggèrent finalement que l'on corrige l'article 11.18 (f), lequel utilise le terme « sujets humains » au lieu « d'êtres humains », tel qu'il apparaît aux articles 5.8 (h), 5.13 et 13.2 (e).

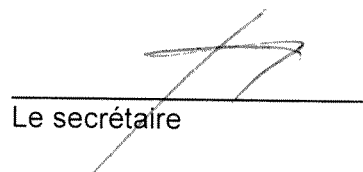
7. QUESTIONS DIVERSES

Aucun point n'a été ajouté.

8. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

La prochaine réunion est fixée au 21 mai 2008. L'Assemblée est levée à 12 h 50.


Le président


Le secrétaire